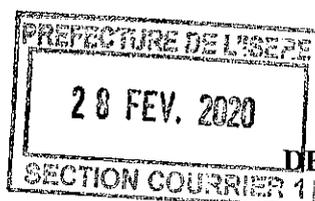


COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRÉSENTS** : G. JULLIEN, JM. QUINODOZ, P. RIGAUULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, P. HERAUD, C. ZWOLAKOWSKI, JM. MAY, A. PIERRE, D. RIZET, V. EUGENE, JJ. FRESSON,

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°6/2020 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019  
BUDGET COMMUNE  
ETABLI PAR Véronique BIZZOTTO**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre, de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

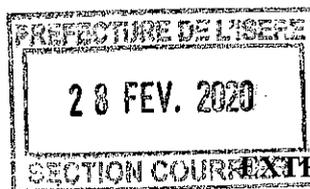
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020



COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM. QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, P. HERAUD, C. ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, V. EUGENE, JJ FRESSON,

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 7/2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019  
BUDGET CCAS Etabli par Véronique BIZZOTTO**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre, de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

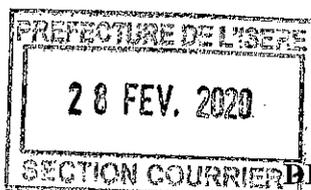
Pour copie conforme,  
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENCTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	-----------------	----------

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS  
(présente à compter de cette délibération à 18h40)

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 8/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
BUDGET COMMUNE**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 441 147,51	G 2 010 133,84
	Section d'investissement	B 328 181,32	H 491 898,84
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 928 427,15
	Report en section d'investissement (001)	D 257 151,26	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>2 024 480,09</b>	<b>3 428 457,43</b>

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

VOTANTS :13	CONTRE :1	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/2020/publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS :** G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES :** S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 9/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADINISTRATIF 2019  
BUDGET CCAS**

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 28 888,33	G 28 198,78
	Section d'investissement	B	H
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 4 807,39
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>=A+B+C+D 28 888,33</b>	<b>=G+H+I+J 32 004,17</b>

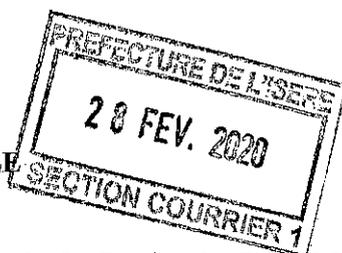
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS : 13	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : 0	POUR : 12
--------------	------------	-----------------	-----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/2020/publié le  
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 10/2020 OBJET : AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Guy JULLIEN, après avoir entendu le Compte Administratif 2019. Celui-ci présente les résultats ci-après conformes à ceux du compte de gestion du receveur :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Reportis**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	257 151,26 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	926 427,15 €

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	165 715,32 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	563 986,13 €

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	361 011,06 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	452 447,00 €
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	452 447,00 €
---	--------------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 042 966,28 €
---	----------------

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire M14 le Conseil Municipal DECIDE DE  
REPRENDRE LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRIMITIF 2020 et de  
l'affecter comme suit :

- R1068 : 452 447€
- R002 : 1 042 966,28€
- D001 : 91 435€

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme.

Guy JULLIEN

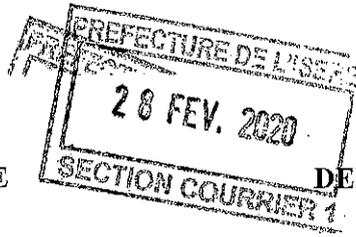
Maire

VOTANTS :13	CONTRE :1	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

PRESENTS : G. JULLIEN, JM. QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, P. HERAUD, C. ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, V. EUGENE, JJ FRESSON, M. RAMUS

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N° 12/2020 : OBJET : VOTE DU BUDGET 2020 COMMUNE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 058 007,00
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 042 900,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 058 007,00
		3 058 007,00
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 720 507,50
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	304 011,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	21 435,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 249 013,50
		2 249 013,50
<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET	5 308 020,50
		5 308 020,50

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme  
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS : 13    CONTRE : 1    ABSTENTIONS : 0    POUR : 12

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le  
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°13/2020 : OBJET : VOTE DU BUDGET CCAS 2020**

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	
	34 285,84	30 150,00
	*	*
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	4 115,84
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
	34 285,84	34 285,84

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN

Maire

VOTANTS : 13    CONTRE : 1    ABSTENTIONS : 0    POUR : 12

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 14/2020 : OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ETAT DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)**

- 1- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir un financement dans le cadre de la dotation d'état de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la *construction d'une chaufferie bois* inscrite dans le projet de réhabilitation de l'école élémentaire. Les travaux ayant été chiffrés, nous pouvons dresser un plan de financement prévisionnel comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	51 268	24/02/2020		
Autre(s) subvention(s)				
Région				
Département				
Autres financements publics				
<b>Sous-total</b>	<b>51 268</b>			
Participation du demandeur :				
- autofinancement	205 074			
- emprunt				
<b>TOTAL</b>	<b>256 342</b>			<b>100 %</b>

- 2- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir un financement dans le cadre de la dotation d'état de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la construction de *trois logements dans le cadre de la réhabilitation totale de la Cure avec une mise en avant des gains d'énergie possible sur le bâti*. Les travaux ayant été chiffrés, nous pouvons dresser un plan de financement prévisionnel comme suit :

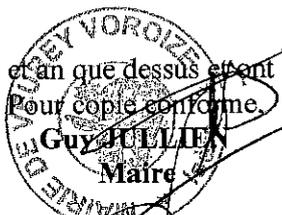
Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	107 924,8	24/02/2020		
Autre(s) subvention(s)				
Région				
Département				
Autres financements publics				
<b>Sous-total</b>	<b>107 924,8</b>			
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	431 699,2			
<b>TOTAL</b>	<b>539 624</b>			<b>100 %</b>

- 3 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir un financement dans le cadre de la dotation d'état de soutien à l'investissement public local (DSIL) *pour l'acquisition d'un*

*véhicule électrique* qui est prévu au BP 2020 avec la possibilité de passer par la METRO. Selon les estimations, nous pouvons dresser un plan de financement prévisionnel comme suit :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR	8 000	24/02/2020		
Autre(s) subvention(s)				
Région				
Département				
Autres financements publics				
<b>Sous-total</b>	<b>8 000</b>			
Participation du demandeur :				
- autofinancement	32 000			
- emprunt				
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>			<b>100 %</b>

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.



VOTANTS :13    CONTRE :1    ABSTENTIONS :0    POUR :12

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le  
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G. JULLIEN, JM. QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, P. HERAUD, C. ZWOLAKOWSKI, JM. MAY, A. PIERRE, D. RIZET, V. EUGENE, JJ. FRESSON, M. RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 15/2020: OBJET : MAISON MEDICALE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SEMCODA**

Vu l'article A431-8 du code de l'urbanisme,

Vu l'absence de convention cadre sur les transferts des permis de construire,

Vu la défaillance du montage financier initié par la SEMCODA,

Vu la nécessité de construire une maison médicale aux normes des ERP sur la commune,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique du projet de construction de la maison de santé, qui devait être porté par la SEMCODA. Le permis accordé à cette société sous le numéro n°038540181820011 est purgé à ce jour de tout recours, peut faire l'objet d'un transfert au bénéfice de la commune.

Afin de pouvoir bénéficier du transfert du permis de construire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer avec la SEMCODA une convention, qui définira les modalités de transfert de l'autorisation de construire accompagné des contrats et accessoires en sa possession et lié au projet initié par elle.

Monsieur le Maire propose de verser à la SEMCODA le montant des dépenses d'investissements liées aux opérations préparatoires et aux études préalables aux travaux de construction selon le tableau joint.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

APPROUVE les termes du projet de convention joint, à signer avec la SEMCODA

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et/ou adapter tout élément.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :13	CONTRE :2	ABSTENTIONS :1	POUR :10
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS  
(présente à compter de cette délibération)

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 16/2020 : OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2021  
POUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Vu l'article L2333-9 du CGCT qui fixe les tarifs maximaux.

Vu la délibération n°43/2019 du 24 juin 2019 instaurant la TLPE

Vu la possibilité d'actualisation des tarifs basés sur les montants maximaux applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur le Maire propose d'actualiser les taux comme prévu par la loi.

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France, pour 2019, est de + 1,5% (source INSEE).

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent en 2021 à :

- 16,20 € dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants ;
- 21,40 € dans les communes et les EPCI compris entre 50 000 et 199 999 habitants ;
- 32,40 € dans les communes et les EPCI de plus de 200 000 habitants.

Les tarifs maximaux prévus à l'article L. 2333-10 du CGCT s'élèvent pour 2021 à :

- 21,40 € pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

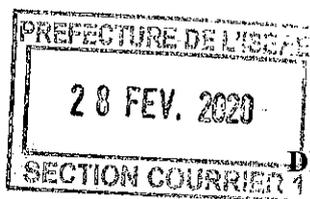
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRÉSENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 17/2020 : OBJET : ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal :

- que dans le cadre du programme annuel des travaux patrimoniaux prévus dans la forêt communale, l'Office National des Forêts (ONF) nous a transmis une proposition d'opérations sylvicoles à réaliser durant l'année 2020 pour un montant de 3220€ HT. Les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'investissement consistent en des travaux de :

- Mise à terre des bois morts, sélection de semis et tiges d'avenir dans les essences présentes dans les parcelles
- Localisation : Parcelle 7
- Ces travaux peuvent être subventionnés par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la Région : 966 €HT et du Département : 900 € HT. Soit un total de 1 866 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement
- 2- Sollicité l'aide de la Région et du Département, pour la réalisation des travaux subventionnables
- 3- Demande au financeur l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi
- 4- Adopte le plan de financement suivant :
  - Montant estimatif hors taxes de l'opération : 3220€
  - Montant HT subventionnable : 3220€
  - Montant de l'aide (60%) 1866€
  - Autofinancement : 1354€
- 5- S'engage à mettre en œuvre les procédures réglementaires relatives à la réalisation des travaux, ainsi que les actions d'entretien des aménagements ultérieurement nécessaires.

- 6- Charge Monsieur le Maire signer tous les documents, de poursuivre toutes démarches afférentes à ce projet, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020



COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

***N°18/2020 OBJET : METROPOLE : LOGEMENT : MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE GESTION DE LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : INTEGRATION DES NOUVELLES MODALITES DE TRAVAIL- SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ISSUE DELA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION***

**Evolution des modalités de coopération sur une partie de l'offre à bas loyers**

En application des dispositions de la loi Egalité et citoyenneté, l'Etat a décidé de reprendre la gestion pleine et entière de son contingent, mettant fin, au 1er avril 2019, à la mutualisation de l'offre des PLAI organisée depuis 2012 par la Métropole dans le cadre de la Commission Sociale Intercommunale (CSI).

Pour maintenir la coopération et la visibilité intercommunale sur l'offre à bas loyers hors contingents Etat et Action logement services (environ 180 logements par an), la Métropole a mis en place de nouvelles modalités de partenariat via une « coopération métropolitaine pour les logements PLAI » :

- La visibilité de l'offre disponible reste assurée par voie dématérialisée à l'échelle métropolitaine ; les communes, le Pôle Habitat Social et la Métropole peuvent proposer des candidats à l'attribution de chacun des logements libérés ;
- L'étude des dossiers des demandeurs de logement social reste collégiale via une instance animée par la Métropole et réunissant à tour de rôle un panel de plusieurs communes et le Pôle Habitat Social, représentant la diversité du parc social sur le territoire métropolitain. A préciser que la commune d'accueil d'une opération neuve est systématiquement invitée lors de la séance de travail sur le groupe.

La convention intercommunale d'attribution précise ainsi les règles de priorisation des candidats lors de cette coopération.

En conséquence, le partenariat avec l'Etat est refondé sur des nouvelles modalités de travail :

- les communes ont désormais pour rôle de signaler les demandes prioritaires aux services de l'Etat, seuls à même désormais de positionner ces ménages sur l'offre du contingent préfectoral, repris en gestion directe,

- La nomination de référents Métropole et Etat appelés à travailler de manière fluide ensemble dans le rapprochement offre/demande en faveur des ménages relevant de la politique du « Logement d'abord » ou sans solution après examen au sein de la coopération métropolitaine pour les PLAI.

### **Objectifs chiffrés CIA : actualisation et suivi**

La convention intercommunale d'attribution, dans sa 3<sup>e</sup> version, actualise les objectifs territoriaux d'attribution aux ménages prioritaires désormais basés sur les données 2018 de l'enquête d'occupation du parc social (OPS), et mentionnés dans les CTOM (article 1). Ces objectifs seront actualisés tous les deux ans.

Pour rappel, l'évaluation des réalisations et le suivi des objectifs d'attribution est organisée via les instances locales de suivi des objectifs d'attribution (ILSOA), animées soit à l'échelle communale, soit intercommunale sur volonté de communes souhaitant se regrouper, soit métropolitaine pour les communes disposant de faibles ressources et d'un petit parc social sur leur territoire. La modalité d'animation est choisie par la commune (choix non définitif). Une charte pour la mise en œuvre d'une instance de suivi des objectifs d'attribution est signée entre les membres d'un groupement intercommunal le cas échéant : elle détaille les modalités de fonctionnement entre les membres et précise le cadre déontologique du travail engagé.

### **Prise en compte des évolutions législatives (loi ELAN promulguée le 23 novembre 2018)**

La convention intercommunale d'attribution dans sa nouvelle version tient compte des nouvelles dispositions législatives en faveur du rapprochement offre/demande (gestion en flux des conventions de réservation des logements et modalités de cotation de la demande) qui seront précisées par décret ministériel courant 2<sup>ème</sup> semestre 2019. Les communes seront alors associées à la construction de ce nouveau mode de faire.

L'ensemble des acteurs du logement social est donc amené à s'engager sur ces nouvelles dispositions inscrites dans la version consolidée de la CIA via la signature de CTOM actualisées et signées à l'échelle de chaque territoire communal.

#### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté (LEC),

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),

Vu la délibération du 16 décembre 2016 relative à la mise en œuvre du service public d'accueil et d'information métropolitain pour les demandeurs de logements sociaux.

Vu la délibération du 24 mars 2017 relative à l'approbation du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGD).

Vu la délibération du 06 juillet 2018 relative à la Convention Intercommunale d'Attribution de Grenoble Alpes Métropole

Vu la délibération du 05 juillet 2019 relative à l'intégration de nouvelles modalités de travail en matière d'accueil du demandeur et de politique d'attribution métropolitaine,

Vu le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022)

Vu la délibération en Conseil Municipal du 2 /07/2018 sur le service d'accueil

Vu la délibération en Conseil Municipal du 24/09/2018 portant sur la mise en œuvre de la politique d'attribution

- Vu le cahier des charges du service métropolitain d'accueil et d'information des demandeurs de logement social dans sa deuxième version et ses annexes,

- Vu la Convention Intercommunale d'Attribution dans sa troisième version, et ses annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'inscrire le guichet d'accueil communal dans le niveau 1 au sein du service métropolitain d'information des demandeurs de logement social

- Approuve la convention de mise en œuvre pluriannuelle relative à la mise en œuvre du service d'accueil métropolitain,

- Approuve la convention territoriale d'objectifs et de moyens dans sa nouvelle version,

- Autorise le Maire à signer lesdites conventions et la charte,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULIEN

Maire

VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

*DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°44/2019 PRISE EN DATE DU 24 JUIN 2019*

**N°19/2020 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu au Plan Local d'Urbanisme intercommunal un emplacement réservé dédié à l'extension de notre cimetière communal et portant le numéro 3.

Il propose d'acquérir le terrain nécessaire appartenant aux consorts LOUVAT d'une superficie de 1500 m2 cadastré section B N°1070 pour un montant de 15 000 € (QUINZE MILLE EUROS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition de ce terrain appartenant aux consorts LOUVAT

APPROUVE le montant de la cession à 15 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et les pièces afférentes, qui sera passé en l'Office Notarial JULLIARD-CHAMPENOIS-CROUZET 58 Cours Becquart Castelbon à VOIRON.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.



VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :13
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°20/2020 OBJET : CONVENTION POUR LA REALISATION ET L'UTILISATION DE LA  
DESSERTE FORESTIERE DU MASSIF DE BOIS VERT « ROUTE DES  
SALLIERES » AVEC LA COMMUNE DE MONTAUD**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de cette desserte forestière du massif de bois vert « Route des Sallières » consiste en la mise au gabarit d'un chemin rural pour le rendre accessible aux grumiers depuis une route forestière existante. La configuration du chemin et du site nécessite d'importants transferts en long de matériaux pour réduire des pentes en long trop fortes. Ces travaux concernent une longueur de 2140 mètres linéaires et cet axe est complété par 4 tronçons de pistes de débardage, an amélioration ou création pour une longueur totale de 2770 mètres linéaires.  
*La maîtrise d'ouvrage sera conduite par la mairie de MONTAUD*

*Selon les plans joints, la commune de VEUREY VOROIZE est propriétaire des parcelles cadastrées section B n°1-144 et 145 sur la commune de VEUREY VOROIZE mais qui sont donc concernées par cette desserte.*

Afin de mener à bien cette opération, la Commune de MONTAUD propose de signer une convention définissant les modalités d'autorisation, de participation financière, de statut de cette desserte, de ses conditions d'utilisation et d'entretien.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière de la commune à ces travaux de desserte forestière à 3000 € (TROIS MILLE EUROS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le montant de cette participation et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de MONTAUD ainsi que les documents afférents.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme  
Guy JULLIEN  
Maire

VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

**COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N°21/2020 : ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT POUR UN AGENT ADMIS A LA  
RETRAITE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un de nos agents communaux employé au sein de notre collectivité depuis l'année 1981 a été admis à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2020.

A l'occasion de ce départ et afin de la remercier du service rendu, il propose d'offrir à cet agent Irène LAURENT un bon d'achat d'une valeur de 1000 euros (MILLE EUROS) auprès du fournisseur BOULANGER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition du Maire

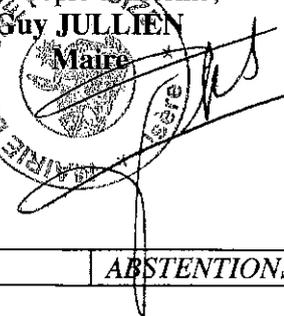
DECIDE d'offrir à l'intéressée le bon d'achat proposé et

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la dépense correspondante

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

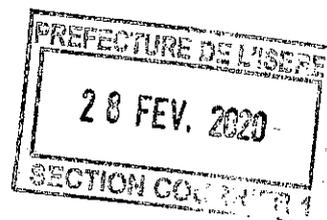
Guy JULLIEN  
Maire



VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020



**COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS :** G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS

**ABSENTS EXCUSES :** S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 22/2020 : OBJET : CREATION DE POSTE**

Considérant qu'un Agent a bénéficié de la promotion interne 2020

Le maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'AGENT DE MAITRISE permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au 01/03/2020

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2020 :

Filière : TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOI : AGENTS DE MAITRISE

GRADE : AGENTS DE MAITRISE

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN  
Maire



VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :13
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/02/20 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020



**COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT. P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS  
(présente à compter de cette délibération)

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

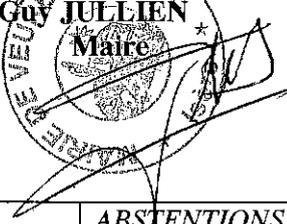
**N° 23/2020 : OBJET : REGULARISATION FACTURES GAZ APPARTEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du déménagement de l'appartement communal situé 2 rue des Clos occupé par Mme Céline DIAZ, à la date du 1<sup>er</sup> Août 2019, la résiliation du compteur d'énergie gaz n'a pas été effectuée et l'intéressée a réglé les factures correspondantes jusqu'au 17 Décembre 2019.

Monsieur le Maire propose de rembourser les sommes à Mme Céline DIAZ pour la somme de 249,72 € (DEUX CENT QUARANTE NEUF EUROS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES) conformément au tableau joint.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
**Guy JULLIEN** \*  
Maire



VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le **28/02/20** /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

PREFECTURE DE L'ISERE  
28 FEV. 2020  
SECTION COURRIER

**COMMUNE DE  
VEUREY VOROIZE  
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRESENTS** : G JULLIEN, JM. QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER, J.TESSAIRE, P.HERAUD, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D.RIZET, V.EUGENE, JJ FRESSON, M .RAMUS (présente à compter de cette délibération)

**ABSENTS EXCUSES** : S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 24/2020 : OBJET : DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE REHABILITATION ECOLE  
ELEMENTAIRE**

L'école élémentaire doit faire l'objet d'une réhabilitation pour accueillir 4 classes et développer une meilleure gestion énergétique.

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R423-1, L422-1 et L425-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 17 décembre 2010, requête n°339988,

Vu le projet d'aménagement de l'école élémentaire et ses abords,

Vu la nécessité de déposer un permis de construire,

Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir déposer un permis de construire au nom de la commune;

Il est proposé d'autoriser Monsieur Guy Jullien, Maire, à déposer le permis de construire relatif à la réhabilitation de l'école élémentaire, au nom de la commune et à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN

Maire



VOTANTS :13	CONTRE :1	ABSTENTIONS :	POUR :12
-------------	-----------	---------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 6/03/2020 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 24 Février 2020

L'an deux mille vingt le 24 Février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2020

**PRÉSENTS** : G. JULLIEN, JM. QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, P. HERAUD, C. ZWOLAKOWSKI, JM. MAY, A. PIERRE, D. RIZET, V. EUGENE, JJ. FRESSON, M. RAMUS (présente à compter de cette délibération)

**ABSENTS EXCUSES** : S. LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 25/ 2020: OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°11/2020 PRISE LE 24/02/2020**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la volonté de la municipalité d'appliquer au budget primitif 2020 les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en 2019. Or, il indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n°11/2020 prise en date du 24/02/2020 car elle ne reprend pas le taux exact du FNB qui avait été voté le 6/05/2019.

Aussi après avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal

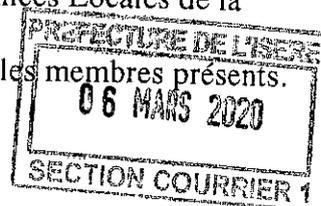
**DECIDE de RETIRER la délibération n°11/2020 du 24/02/2020 et  
DECIDE de VOTER et d'APPLIQUER les taux suivants pour le Budget Primitif 2020 lors de cette même séance, à savoir**

TAXE D'HABITATION	7,75 %
TAXE FONCIERE (BATI)	18.25%
TAXE FONCIERE (NON BATI)	44,59 %

La présente délibération sera transmise à nouveau au Bureau des Finances Locales de la Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Guy JULLIEN  
Maire



VOTANTS :13	CONTRE :0	ABSTENTIONS :1	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 6/03/2020 /publié le